

# Israël légalise son projet de liquider l'UNRWA



Lundi 28 octobre, le parlement israélien a voté à une écrasante majorité deux textes de lois visant à interdire l'agence de l'ONU pour les réfugié-es (UNRWA). L'agence ne pourra plus agir sur l'ensemble du Territoire Palestinien (Cisjordanie dont Jérusalem-Est et bande de Gaza) qu'Israël occupe illégalement depuis 1967, comme l'a confirmé la Cour internationale de justice le 19 juillet 2024. La fermeture du siège de l'UNRWA à Jérusalem, déjà attaqué à plusieurs reprises par des colons qui ont tenté d'y mettre le feu, est actée.

Par ce vote Israël met en péril l'aide humanitaire pour des millions de personnes en s'opposant à la Charte des Nations unies et viole une fois de plus ses obligations en vertu du droit international. C'est la dernière étape d'une opération de discrédit et de délégitimation de l'UNRWA, dans le but ultime de liquider cette agence onusienne. Israël veut l'empêcher de rendre aux réfugié-es palestinien·nes les services dont ils ont besoin. Des services particulièrement indispensables dans le contexte actuel tant à Gaza que dans les camps de réfugié-es de Cisjordanie où l'UNRWA intervient..

Ces lois sont une énième punition collective contre le peuple palestinien dont Israël a pourtant l'obligation d'assurer la protection. Elles aggraveront les souffrances déjà insupportables des Palestiniens à Gaza et aussi dans tout le territoire palestinien occupé, le rôle de l'UNRWA étant central dans l'acheminement et la fourniture du peu d'aide humanitaire qu'Israël laisse entrer dans la bande de Gaza.

En dépit des destructions d'écoles, des centres de santé, en dépit de la perte de 233 agents tués par les bombardements, l'UNRWA déploie des efforts considérables, bien qu'insuffisants, pour empêcher l'extermination massive des Palestiniens·es de Gaza dans le contexte de ce génocide qui

s'aggrave. C'est précisément pour cela qu'elle est la cible de ceux qui cherchent à anéantir le peuple palestinien dans son ensemble.

Ces lois aggraveront également les conditions de vie dans les camps de réfugié-es en Cisjordanie, là où Israël s'emploie déjà à détruire de manière systématique les infrastructures et services depuis des mois pour tenter de briser les foyers de résistance et rendre la vie des Palestinien·nes impossible. L'UNRWA y assure entre autres les services d'éducation et de santé.

L'UNRWA est l'organisme onusien qui procède à l'enregistrement des réfugié-es de Palestine, la carte délivrée aux familles donnant accès aux services, et servant de preuve de leur statut. En liquidant l'UNRWA, Israël cherche à se débarrasser de la question des réfugié-es de Palestine dans une tentative délibérée de leur retirer leur statut et leur droit au retour.

Cette nouvelle législation israélienne contrevient non seulement aux principes fondamentaux des droits humains qui ont conduit à la création de l'UNRWA par l'Assemblée générale des Nations unies mais viole toute une série d'obligations juridiques internationales d'Israël, notamment celles découlant de la Convention pour la prévention du génocide et des ordonnances de la Cour internationale de justice ainsi que le Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale.

Mettre fin à l'UNRWA et à ses services ne priverait pas les Palestinien·nes de leur statut de réfugié-es mais affaiblirait considérablement leurs moyens d'existence.

L'Association France Palestine Solidarité dénonce l'inertie des États dont la France qui, en dépit des alertes lancées par les responsables de l'UNRWA ou des ONG qui prévenaient des intentions d'Israël, se sont contentés de condamnations plus ou moins fermes. En tant que membres de l'ONU, les États ont obligation de faire respecter sa Charte ainsi que les agences créées par elle, c'est particulièrement la responsabilité de la France, membre permanent du Conseil de sécurité.

Ils doivent imposer la présence de l'UNRWA partout où elle a reçu son mandat (Cisjordanie, Gaza, Liban, Syrie, Jordanie) et garantir plus que jamais les conditions de son fonctionnement en mettant fin à l'impunité d'Israël qui dure depuis trop longtemps. Il en va de la crédibilité, voire de la survie, de l'ONU, trop souvent dégradée par la passivité et le renoncement complice de ses membres.

***Le Bureau National de l'AFPS, le 30 octobre 2024***

*Photo : L'UNRWA fournit une réponse humanitaire à 2,2 millions de personnes © UNRWA*